

MAIRIE DE TOUCY**CONSEIL MUNICIPAL DU
Mercredi 5 juillet 2017
A 20 heures**

Convocation du 30 juin 2017
Affichage du 10 juillet 2017

Le **05 juillet 2017 à 20 heures 00**, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Michel KOTOVTCHIKHINE, Maire.

Présents ou Représentés Messieurs et Mesdames les Conseillers Municipaux :

Michel KOTOVTCHIKHINE, Christine PICARD, Patrice VICART, Chantal RAVERDEAU, Bernard SALOMEZ, Laurent BONNOTTE, Françoise FAU, Bruno MAMERON, Robert GERMAIN, Michèle BONARDI, Florence TOUZEAU, Anne-Marie REGNERY, Gérard PIESYK, Félix JACQ, Michèle PASQUET, Sonia ALLARD - CARREAU, Gilles DEMERSSEMAN, Catherine RAVIER-LETENDART

Jean-Jacques GUILLOTOT par Bernard SALOMEZ, Nathalie PASCAULT par Florence TOUZEAU, Valérie LE VRAUX par Michèle BONARDI, Catherine BARBIER par Gérard PIESYK

Absent(s):

Excusé(s) : Jean-Luc MINIER

Secrétaire de séance : Sonia ALLARD - CARREAU

Le Maire fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 31 mai 2017. Tous les membres présents signent le registre.

- Contrôle chambre régionale des comptes suite à la saisine du Préfet de l'Yonne au titre de l'article L1612-5 du CGCT (budget de la commune non voté en équilibre réel).
- Chemin des Bréchots.
- Réhabilitation bibliothèque : avenant maîtrise d'oeuvre.
- Réhabilitation d'un bâtiment à l'école élémentaire et aménagement d'un accueil périscolaire : modification du plan de financement.
- Créances éteintes.
- Création d'un poste à temps incomplet pour l'école élémentaire.
- Restauration scolaire : attribution du marché 2017/2018 pour la fourniture des repas aux écoles maternelle et élémentaire.
- Nouveaux rythmes scolaires en septembre 2017.
- Cotisation Service Départemental d'Incendie et de Secours.
- Vente d'un logement DOMANYS 7 Allée Jean Michaut et Roger Mathé.
- Questions diverses.

MAIRIE DE TOUCY

A la demande de Sonia ALLARD CARREAU une minute de silence est observée en l'honneur de Simone VEIL.

CONTROLE CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUITE A SAISINE DU PREFET DE L'YONNE (DE 2017 43)

Le Maire informe l'assemblée qu'un contrôle budgétaire de la Chambre régionale des comptes a été sollicité par la préfecture de l'Yonne au titre de l'article L1612-5 du Code général des collectivités territoriales (budget de la commune non voté en équilibre réel).

Le Maire expose

« Nous avons souhaité rembourser dès cette année un tiers du crédit relais contracté en début 2017 soit 100 000 €, ce qui a conduit la préfecture à saisir la chambre régionale des comptes car l'annuité de la dette de 243 784 € (143 784 € + 100 000 €) n'est pas couverte par des ressources propres.

Suite à l'analyse complète du budget principal de la commune et des budgets annexes 2017 et de l'ensemble des réalisations sur les 3 années antérieures, la chambre régionale des comptes nous propose de maintenir ce remboursement en modifiant les restes à réaliser, notamment les recettes.

Lors de ce contrôle, la chambre régionale des comptes a mis en exergue le problème du déficit du budget annexe lotissement en raison de l'absence de vente de lots en 2013, 2014 et 2016 et du remboursement de l'ouverture de crédits à long terme de 920 000 € contractée en 2008 pour la viabilisation des terrains.

Nous avons bien conscience que ce budget fragilise la trésorerie de la commune et, Sonia ALLARD CARREAU nous l'a rappelé depuis plusieurs années qu'il fallait combler ce déficit, mais au détriment de quelles dépenses ?

Depuis 2008 jusqu'à ce jour notre préoccupation a été le remboursement des emprunts soit un peu plus de 3 500 000 € (capital, intérêts et remboursement du solde de 2 ouvertures de crédits à long terme pour le budget lotissement ainsi que l'ouverture de crédit de 920 000 € pour la dernière tranche du lotissement qui court jusqu'en 2020).

Nous avons fait le choix d'engager des travaux d'urgence (voirie, trottoirs, bâtiments ...) et n'avons pas inscrit d'avance communale sur le budget lotissement espérant toujours des ventes.

Cette année, une marge de manœuvre budgétaire s'est dégagée avec la souscription d'un prêt relais, et l'adjointe aux finances a inscrit une avance communale de 150 000 € du budget principal au budget annexe lotissement pour atténuer le déficit du lotissement.

La chambre régionale des comptes, quant à elle, nous conseille de combler la totalité du déficit lotissement par le biais d'une avance communale de 352 544 €, en affectant la dotation nationale de péréquation à cette avance communale, en trouvant des économies en dépenses de fonctionnement et en supprimant les travaux de voirie 2017 pour un montant de 142 000 €.

L'adjointe aux finances et la secrétaire générale ont travaillé pour respecter la demande de la chambre régionale des comptes et la secrétaire générale va vous présenter les différentes écritures pour arriver à l'équilibre budgétaire et l'absorption du déficit lotissement.

Il restera encore 3 annuités d'environ 77 000 € à rembourser pour le budget lotissement, il faudra par conséquent faire des choix en réduisant les investissements, en augmentant la fiscalité ou 3^{ème} possibilité, en procédant à une politique de vente attractive des lots par la baisse du prix de vente des lots (solution préconisée par la chambre régionale des comptes)».

Gilles DEMERSSEMAN regrette qu'au regard de la date de rédaction du rapport de la Chambre Régionale des Comptes début mai, le conseil municipal n'ait pas été informé de ce contrôle lors du dernier conseil municipal fin mai 2017, cela nous aurait sans doute

MAIRIE DE TOUCY

permis de réfléchir ensemble plus en amont aux réponses à apporter à cette injonction.

Sonia ALLARD CARREAU rappelle ses interventions en date du 29 mars 2017 à propos du compte administratif 2016 du budget annexe lotissement (délibération N° DE_2017_14) et à propos du vote du budget primitif 2017 du budget annexe lotissement.

L'avis rendu par la Chambre régionale des comptes peut être consulté sur le site de la Chambre régionale des comptes de Bourgogne Franche Comté.

Considérant la saisine de Chambre régionale des comptes de Bourgogne Franche Comté par la Préfecture de l'Yonne en date du 13 mai 2017, en application de l'article L 1612-5 du Code Général des Collectivités Territoriales au motif que le budget primitif de la commune de Toucy n'aurait pas été voté en équilibre réel.

Considérant l'avis N° 17.CB.13 du 14 juin 2017 rendu par la Chambre régionale des comptes de Bourgogne Franche Comté reçu le 29 juin 2017.

Considérant que la Chambre régionale des comptes de Bourgogne Franche Comté, dans son avis, propose les modifications suivantes :

- Budget principal commune de Toucy : modification des restes à réaliser afin de couvrir l'annuité de l'emprunt de 243 784 € (143 784 € + 100 000 € 1/3 du crédit relais), affectations et transferts de crédits sur le budget primitif 2017 afin d'augmenter l'avance communale de 202 544 € pour couvrir la totalité du déficit du budget lotissement.
- Budget annexe camping : modification des restes à réaliser et du budget primitif.
- Budget annexe assainissement : modification des restes à réaliser et du budget primitif.
- Budget annexe lotissement : modification du budget primitif (affectation de crédits supplémentaires au compte 168741 autres dettes commune et mise à zéro du compte 7015 vente de terrains aménagés).

Vu la commission "finances" du 3 juillet 2017.

Après présentation des différentes modifications budgétaires (pièce jointe en annexe) tenant compte de la majorité des propositions de la Chambre régionale des comptes,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder aux modifications budgétaires 2017 suivant la pièce jointe en annexe.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

RESTES A REALISER

DEPENSES

2051 Concessions, droits similaires	270,00 €
2132 Immeubles de rapport	9 206,00 €
2313 Immos en cours de construction	- 34 146,00 €
TOTAL RAR DEPENSES	- 24 670,00 €

RAR dépenses après régul (336 045 € - 24 670 €) 311 375,00 €

RECETTES

1322 Dotations fonds divers région	96 334,00 €	(rajout de 54 394 € subv région BTP + 41 940 € subv région ville d'appui)
------------------------------------	-------------	---

MAIRIE DE TOUCY

1328	Dotations fonds divers autres	30 315,00 €	(rajout de 30 315 € subv région CAF périscolaire)
------	-------------------------------	-------------	---

TOTAL RAR RECETTES	126 649,00 €
---------------------------	---------------------

<i>RAR recettes après régul (147 000 € + 126 649 €)</i>	273 649,00 €
---	---------------------

RESULTAT 2016 BUDGET COMMUNE

Fonctionnement	499 807,31 €
----------------	--------------

Investissement	- 290 206,15 €
----------------	----------------

RAR dépenses	- 311 375,00 €
--------------	----------------

RAR recettes	273 649,00 €
--------------	--------------

TOTAL EXCEDENT	171 875,16 €
-----------------------	---------------------

BUDGET PRIMITIF 2017 COMMUNE**REPRISES DES RESULTATS 2016**

002	Excédent de fonctionnement	151 319,00 €	(171 875 € - 20 556 € soit 151 319 €)
-----	----------------------------	--------------	---------------------------------------

1068	Excédents de fonctionnement	- 151 319,00 €	(479 251 € - 151 319 € soit 327 932 €)
------	-----------------------------	----------------	--

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

023	Virement section investissement	302 146,00 €
-----	---------------------------------	--------------

62878	Rembt autres organismes	- 28 000,00 €	taxe d'aménagement ELITE
-------	-------------------------	---------------	--------------------------

6653	Service incendie	1 000,00 €	augmentation de la cotisation SDIS
------	------------------	------------	------------------------------------

275 146,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

002	Excédent de fonctionnement	151 319,00 €
-----	----------------------------	--------------

722-042	Immobilisations corporelles	- 6 000,00 €	diminution travaux en régie
---------	-----------------------------	--------------	-----------------------------

7325	Fonds de péréquation interco	48 629,00 €
------	------------------------------	-------------

74127	Dotation nationale de péréquation	81 198,00 €
-------	-----------------------------------	-------------

275 146,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

10226	Taxe d'aménagement	28 000,00 €	taxe d'aménagement ELITE
-------	--------------------	-------------	--------------------------

2151-040	Réseaux de voirie	- 6 000,00 €	diminution travaux en régie
----------	-------------------	--------------	-----------------------------

21312	Bâtiments scolaires	- 193 524,00 €	diminution travaux périscolaire
-------	---------------------	----------------	---------------------------------

27638	Autres établissements publics	202 544,00 €	avance communale lotissement
-------	-------------------------------	--------------	------------------------------

2313	Immo. en cours constructions	21 109,00 €
------	------------------------------	-------------

52 129,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

021	Virement de la section de fonct.	302 146,00 €
-----	----------------------------------	--------------

1322	Dotations fonds divers région	- 96 334,00 €	subv CR BTP 54 394€ + ville appui 41 940€
------	-------------------------------	---------------	---

1328	Dotations fonds divers autres	- 115 262,00 €	subv CAF périsco.30315€ + FEADER 84947€
------	-------------------------------	----------------	---

1331	DETR	- 38 421,00 €	subv périscolaire
------	------	---------------	-------------------

52 129,00 €

MAIRIE DE TOUCY**BUDGET ANNEXE CAMPING****RESTES A REALISER****DEPENSES**

2135 Installations générales	6 690,00 €	<i>inscrit 10 000 €</i>
------------------------------	------------	-------------------------

RESULTAT 2016 BUDGET CAMPING

Fonctionnement	4 274,69 €
Investissement	6 420,21 €
RAR dépenses	- 16 690,00 €
RAR recettes	5 520,00 €

TOTAL DEFICIT	- 475,10 €
----------------------	-------------------

BUDGET PRIMITIF 2017 CAMPING**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

002 Excédent de fonctionnement	- 4 274,00 €
--------------------------------	--------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

2135 Installations générales	- 6 690,00 €
------------------------------	--------------

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**RESTES A REALISER****DEPENSES**

2158 Autres immobilisations corporelles	1 246,00 €	<i>inscrit 10 000 €</i>
---	------------	-------------------------

RESULTAT 2016 BUDGET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement	62 074,98 €
Investissement	23 127,93 €
RAR dépenses	- 11 246,00 €

TOTAL EXCEDENT	73 956,91 €
-----------------------	--------------------

BUDGET PRIMITIF 2017 ASSAINISSEMENT**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

2158 Autres immobilisations corporelles	- 1 246,00 €
---	--------------

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**BUDGET PRIMITIF 2017 LOTISSEMENT****DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

7015 Vente de terrains aménagés	- 202 544,00 €
---------------------------------	----------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

168741 Autres dettes commune	202 544,00 €
------------------------------	--------------

CHEMIN DES BRECHOTS (DE 2017 44)

MAIRIE DE TOUCY

Vu la délibération n° DE_2016_62 du 22 juin 2016 décidant la réfection du chemin de Toucy à Courson (de l'embranchement du chemin rural n° 125 à la future construction) dans un délai de 18 mois.

Vu la commission "finances" du 3 juillet 2017.

Après consultation et sur proposition de Patrice VICART, adjoint à la voirie,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir l'entreprise RTP pour les travaux de réalisation du chemin des Bréchots d'un montant de 19 013 € HT soit 22 815.60 € TTC.

REHABILITATION BIBLIOTHEQUE : AVENANT MAITRISE D'OEUVRE (DE 2017 45)

Vu la délibération N° DE_2016_89 du 26 octobre 2016 décidant de retenir le cabinet Thierry LE RU, architecte 3 rue Arago à AUXERRE, YONNE, pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation et l'accessibilité de la bibliothèque d'un taux de 10 % sur le montant des travaux HT.

Considérant les travaux supplémentaires de toiture

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'avenant n° 1 de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'accessibilité de la bibliothèque.

AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1.

REHABILITATION D'UN BATIMENT A L'ECOLE ELEMENTAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT (DE 2017 46)

Vu la délibération N° DE_2016_76 du 24 août 2016 décidant un projet de rénovation de l'ensemble du petit bâtiment à l'école primaire incluant l'aménagement de 2 salles pour le périscolaire et son plan de financement.

Considérant que pour ce projet, la commune peut prétendre à une subvention de la région dans le cadre du contrat de territoire et qu'il y a lieu de modifier le plan de financement.

Le Conseil Municipal,

Après débat et vote à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le nouveau plan de financement suivant :

DETAIL DES TRAVAUX

• Plâtrerie sols souples peinture	16 000.00 €
• Menuiseries	26 600.00 €
• Plafonds suspendus	7 900.00 €
• Electricité	24 000.00 €
• Chauffage ventilation	27 400.00 €
• Isolation thermique extérieure	33 000.00 €
• Couverture bac acier	58 000.00 €
• Plus value volet roulant et chaudière	17 100.00 €
TOTAL DEPENSES TRAVAUX HT	210 000.00 €

MAIRIE DE TOUCY

• Maîtrise d'œuvre 7.9 %	16 590.00 €
• Bureau contrôle technique plomb, amiante	2 100.00 €
• Bureau de coordination SPS	2 100.00 €
• Mission contrôle	3 150.00 €
• Assurances	5 250.00 €
TOTAL DEPENSES IMMATERIELLES HT	29 190.00 €
TOTAL DES DEPENSES HT	239 190.00 €

PLAN DE FINANCEMENT**Dépenses :**

Travaux	210 000 €
Dépenses immatérielles	29 190 €
TOTAL	239 190 €

Recettes :

Caisse d'allocations familiales	28 815 €
DETR	11 860 €
Région contrat de territoire	55 889 €
FEADER	94 788 €
Autofinancement	47 838 €
TOTAL	239 190 €

AUTORISE le Maire à solliciter toutes les subventions les plus larges possibles et notamment le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), une aide de la Caisse d'Allocations Familiales, une aide de la région dans le cadre du contrat de territoire et la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

CREANCES ETEINTES (DE 2017 47)

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE, à l'unanimité, l'admission en créances éteintes l'effacement d'une dette de cantine scolaire de 2010 à 2016 suite à jugement du Tribunal d'Instance d'Auxerre en date du 27 avril 2017 pour un montant de **871.22 €**.

Imputation au compte 6542 : créances éteintes.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS INCOMPLET (DE 2017 48)

Vu la commission finances du 3 juillet 2017.

Conformément à l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à l'organe délibérant de créer les emplois.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal,
D'approuver la création du poste suivant au tableau des effectifs à compter du 1er septembre 2017 :

La création d'1 poste d'adjoint technique territorial à temps incomplet à raison de 23 heures hebdomadaires.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE, à l'unanimité, la création du poste visé ci-dessus.

MAIRIE DE TOUCY

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2017.

RESTAURATION SCOLAIRE : ATTRIBUTION DU MARCHE 2017/2018 POUR LA FOURNITURE DES REPAS (DE 2017 49)

Vu la commission "finances" du 3 juillet 2017.

Considérant l'analyse des offres par Françoise FAU, déléguée aux affaires scolaires, suite à la consultation pour la fourniture des repas cantine des écoles maternelle et primaire.

Gilles DEMERSSEMAN, souhaiterait qu'au delà du beau travail fait, le cahier des charges soit précisé en ce qui concerne les exigences sur le Bio et l'approvisionnement local ou de proximité et que cela soit l'occasion d'un travail pédagogique pour revenir aux notions de saisonnalités.

Françoise FAU, déléguée aux affaires scolaires, propose aux membres du Conseil Municipal de retenir l'entreprise API pour la fourniture des repas de la cantine scolaire soit 2.59 € TTC le repas (enfant ou adulte).

Après débat et vote à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

CONFIE la distribution des repas des écoles maternelle et primaire à API à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017.

RYTHMES SCOLAIRES : RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS (DE 2017 50)

Vu la commission "finances" du 3 juillet 2017.

Une demande de dérogation pour le retour à la semaine de 4 jours a été envoyée le 20 juin 2017 à la DASEN après un conseil de classes des écoles maternelle et élémentaire réuni en séance extraordinaire le 19 juin décidant le souhait pour la commune de Toucy de revenir à 4 jours d'école par semaine dès la rentrée de septembre 2017, mettant fin aux nouvelles activités périscolaires.

Michèle BONARDI juge la décision précipitée et s'interroge sur l'avenir des animateurs, notamment ceux du centre de loisirs de Toucy qui ont été formés pour les nouvelles activités périscolaires.

Gilles DEMERSSEMAN confirme la précipitation de cette nouvelle réforme qu'il juge improvisée. S'il regrette que celle-ci n'ait pas été au bout des prescriptions des chrono biologistes, il conteste la notion de fatigue qui serait due à sa mise en place. Il remarque que rien n'est avancé concernant les bienfaits des aménagements des rythmes au regard des temps de disponibilité des enfants pour les apprentissages fondamentaux, alors qu'il est établi que cela améliore les résultats scolaires dans les écoles test depuis plus de 15 ans. Par ailleurs, à aucune consultation n'a été engagée auprès des conseils régionaux qui possèdent la compétence des transports scolaires.

Si Françoise FAU comprend les différentes remarques, elle rappelle que cette réforme n'a pas été facile à mettre en place et qu'à Toucy nous sommes confrontés à des problèmes de locaux et d'animateurs. De plus, les enseignants et les parents ont constaté une fatigue importante et une excitation accrue des enfants.

Après débat, le Maire passe au vote sur la question :

MAIRIE DE TOUCY

Etes-vous pour le retour de la semaine de 4 jours ?

Contre : 2 voix Abstentions : 5 voix Pour : 15 voix

Le Conseil Municipal, à la majorité des voix,

DECIDE le retour à la semaine de 4 jours, sous réserve d'un avis favorable de la DASEN.

COTISATION SDIS (DE 2017 51)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'augmentation de la cotisation du service incendie d'un montant de 995.35 €.

VENTE D'UN LOGEMENT DOMANYS (DE 2017 52)

L'article L443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation offre la possibilité aux organismes d'HLM de céder des éléments de leur patrimoine. La commune est concernée par cette politique de vente.

L'Office Public de l'Habitat DOMANYS a décidé de vendre un logement social sur notre commune situé 7 allée Jean Michaut et Roger Mathé, logement n° 1 et cadastré section B 1207

Conformément à l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, la commune doit donner son avis sur cette vente.

Sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE la vente de ce logement par DOMANYS.

QUESTIONS DIVERSES**COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE PUISAYE : DESIGNATION DELEGUE SUPPLEMENTAIRE (DE 2017 53)**

Le Conseil municipal en date du 1 avril 2017 a désigné Catherine BARBIER et Jean-Luc MINIER délégués pour la CLECT de la nouvelle communauté de communes de Puisaye Forterre.

Suite à la CLECT qui s'est tenue le 16 juin 2017, il a été décidé qu'un membre suppléant soit désigné par commune.

Michel KOTOVTCHIKHINE présente sa candidature.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la nomination de Michel KOTOVTCHIKHINE comme délégué suppléant.

- Florence TOUZEAU demande qui fixe les horaires d'été lors des plans canicules. Gilles DEMERSSEMAN indique qu'il faut les prévoir en aval pour être prêt le jour de la canicule. Une délibération prévoyant clairement le niveau de température déclencheur, les organisations au regard des obligations et astreintes de services permettrait de ne pas attendre trois jours pour une mise en place pratique indispensable pour préserver la santé et la confiance des agents municipaux.

MAIRIE DE TOUCYProchaines réunions et manifestations :

- | | |
|---|---|
| ❖ Mercredi 12 juillet 2017 | Conseil communautaire |
| ❖ Jeudi 13 juillet 2017 | Feu d'artifice sur l'étang communal et bal populaire à la piscine |
| ❖ Vendredi 14 et samedi 15 juillet 2017 | 9 ^{ème} Festival de jazz |
| ❖ Mercredi 30 août 2017 | 20 h Conseil Municipal |

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.

DELIBERATIONS TRANSMISES AU CONTOLE DE LEGALITE :

CONTROLE CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUITE A SAISINE DU PREFET DE L'YONNE **(DE_2017_43)**

CHEMIN DES BRECHOTS **(DE_2017_44)**

REHABILITATION BIBLIOTHEQUE : AVENANT MAITRISE D'OEUVRE **(DE_2017_45)**

REHABILITATION D'UN BATIMENT A L'ECOLE ELEMENTAIRE ET ACCUEIL PERISCOLAIRE : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT **(DE_2017_46)**

CREANCES ETEINTES **(DE_2017_47)**

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS INCOMPLET **(DE_2017_48)**

RESTAURATION SCOLAIRE : ATTRIBUTION DU MARCHE 2017/2018 POUR LA FOURNITURE DES REPAS **(DE_2017_49)**

RYTHMES SCOLAIRES : RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS **(DE_2017_50)**

COTISATION SDIS **(DE_2017_51)**

VENTE D'UN LOGEMENT DOMANYS **(DE_2017_52)**

COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE PUISAYE : DESIGNATION DELEGUE SUPPLEMENTAIRE **(DE_2017_53)**